



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 29001

Texte de la question

M. Joël Giraud appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation du Tibet afin que tout soit mis en oeuvre pour que de véritables négociations puissent s'engager entre les représentants du Dalaï Lama et le gouvernement chinois. En dépit des nombreuses ouvertures faites par le Dalaï Lama, Pékin tarde à entamer un dialogue substantiel avec ses représentants. L'avenir du peuple tibétain et sa culture sont toujours en péril. Une intervention déterminante en faveur d'un règlement négocié du problème tibétain ne pourrait que contribuer à renforcer l'action de la France en tant qu'artisan de la paix et défenseur des droits humains. En outre, de par nos relations privilégiées avec la Chine, nous avons la chance unique de pouvoir agir concrètement et de réaliser un apport véritable à la justice et à la paix dans cette région du monde. Notre amitié avec les peuples chinois et tibétain doit servir de catalyseur aux négociations entre ces deux peuples. Étant donné l'urgence de la situation, il lui demande d'agir sans plus tarder au rapprochement des deux parties par une initiative concrète dans le cadre des institutions européennes en appuyant la proposition de nomination d'un représentant spécial européen sur le Tibet. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

La France suit avec vigilance la situation des droits de l'homme en Chine et notamment au Tibet. Elle saisit toutes les occasions pour indiquer aux autorités chinoises, publiquement ou lors d'entretiens à haut niveau, sa préoccupation face aux violations des droits de l'homme qui sont constatées dans cette région. Sans contester l'appartenance du Tibet à la Chine, la France demande aussi à ses interlocuteurs chinois que la personnalité culturelle du Tibet soit préservée. Elle appelle enfin à l'engagement d'un dialogue nourri entre les autorités chinoises et le dalaï lama. A cet égard, les contacts préliminaires entre les émissaires du dalaï lama et des officiels chinois en 2002 et en 2003 constituent des signes encourageants. La nomination d'un représentant spécial européen sur le Tibet que l'honorable parlementaire appelle de ses voeux a fait l'objet de discussions approfondies au sein de l'Union européenne. Les États membres sont convenus que l'idée de désigner un représentant spécial de PUE pour le Tibet n'est pas, dans les circonstances actuelles, une mesure susceptible de contribuer positivement au processus de rapprochement en cours entre le dalaï lama et Pékin. Le Gouvernement poursuivra ses efforts en faveur de l'amélioration de la situation des droits de l'homme en Chine et en particulier au Tibet. Il continuera d'appeler les autorités chinoises au respect de l'identité culturelle et religieuse tibétaine ainsi que des droits individuels et collectifs.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29001

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 novembre 2003, page 8877

Réponse publiée le : 13 janvier 2004, page 246